

pêcheurs des Grands lacs. Je pense, en effet, qu'il est temps d'introduire du sang nouveau et de nouvelles idées dans la Commission des pêcheries des Grands lacs, par l'intermédiaire de nos représentants fédéraux. Qu'on donne à ceux qui élaborent le programme de rétablissement des pêcheries de nouvelles ambitions, un nouvel élan, et, s'il le faut, davantage de fonds. Je suis convaincu, monsieur le président, que le ministre fera bon usage des \$130,000 qui viennent s'ajouter au montant affecté l'année dernière à la Commission des pêcheries dans les Grands lacs.

Si nous ne pouvons repeupler les eaux d'ombles gris, qu'on y introduise le saumon sockeye. Je le préconise depuis six ans environ, je crois, mais, à ce que je sache, on n'y a pas encore donné suite. J'espère, cependant, que notre nouveau ministre suivra la tendance des événements et nous permettra de prendre quelques saumons sockeye.

On a réussi à planter des saumoneaux dans d'autres cours d'eau. J'ai ici deux coupures de journal qui le confirment. L'une provient d'un journal de Port-Arthur et l'autre du journal de ma ville d'Owen Sound. Il y a quelques années, en 1959 ou en 1960, le ministre a planté environ 300,000 saumoneaux de l'établissement piscicole de Port-Arthur dans le ruisseau Goose situé dans la région de la baie d'Hudson. A ma connaissance, on n'a pas retrouvé trace de ces poissons depuis lors, mais au moment où l'on nettoyait les baquets et les récipients dans lesquels les poissons se trouvaient avant l'ensemencement, une soixantaine se sont échappés dans le lac Supérieur. D'après ces deux articles, trois de ces poissons ont été pris par la suite à des endroits fort éloignés les uns des autres dans le lac Supérieur. Ils étaient parvenus à maturité et pesaient de deux livres et demie à trois livres, ce qui prouve que des poissons peuvent être plantés dans les Grands lacs et y survivre. J'espère donc que le ministre va favoriser des expériences de ce genre.

J'aimerais aussi signaler les résultats excellents obtenus avec la truite arc-en-ciel depuis qu'elle a été plantée dans les Grands lacs. Il s'agit, bien entendu, d'un poisson de sport. Cependant, la ponte de la truite est semblable à celle du saumon qui a lieu dans les eaux d'amont des ruisseaux et des rivières. Je suis d'avis qu'une des raisons pour lesquelles nous avons des problèmes relatifs à la truite de lac, c'est qu'elle fraie dans les hauts-fonds des Grands lacs où les prédateurs détruisent un grand nombre d'œufs. Ceci, je crois, assurerait aux poissons qui se rendent dans les eaux d'amont pour frayer de meilleures possibilités de survivance. J'estime que si notre ministre des pêcheries faisait

preuve d'initiative et agissait par l'intermédiaire de la Commission des pêches des Grands lacs, notre jeune et dynamique gouvernement de l'Ontario, son associé dans l'administration des pêcheries des Grands lacs, n'hésiterait pas à emboîter le pas et, dans quelques années, notre programme de pêche des Grands lacs donnerait des résultats satisfaisants.

**M. Cashin:** Monsieur le président, en premier lieu je voudrais féliciter le ministre des Pêcheries à l'occasion de sa première présentation des crédits de son ministère. Au cours du débat, j'ai eu l'occasion de souligner la différence qui existe entre l'attitude adoptée par le gouvernement à l'égard de l'agriculture dans l'Ouest et son attitude à l'endroit de l'industrie de la pêche.

**M. Clancy:** Puis-je poser une question? Qu'est-ce que l'agriculture de l'Ouest et les pêcheries ont en commun?

**M. Cashin:** Si l'honorable député veut bien m'écouter, il obtiendra peut-être certains éclaircissements à ce sujet.

**M. Clancy:** Continuons le débat.

**M. Cashin:** J'ai alors évoqué, monsieur le président, un certain nombre d'aspects qui, à mon avis, devraient s'intégrer à un programme national d'expansion de nos pêcheries. Mon collègue de Burin-Burgeo a déjà souligné l'un des importants aspects, celui du maintien des prix. Si nous observons le domaine de l'agriculture, nous découvrons une grande divergence entre les mesures instituées par le gouvernement pour maintenir les prix et celles conçues pour venir en aide à nos pêcheurs. Même en se souvenant que la population agricole est huit fois et demie supérieure à celle des pêcheurs au Canada, il reste intéressant de remarquer que ces derniers ne reçoivent qu'environ le septième des subventions aux prix octroyés aux agriculteurs. L'écart est considérable, à tel point que tout programme qui n'en tiendrait pas compte rendrait un mauvais service à l'industrie. Comme l'a signalé l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter), le prix payé aux pêcheurs de Terre-Neuve est très bas. D'aucuns prétendent que les conditionneurs pourraient se permettre de leur offrir davantage. Je n'ai pas de preuve à l'appui à ce propos, mais il n'en reste pas moins que le poisson frais à Terre-Neuve se vend trop bon marché. Si le prix n'augmente pas, c'est l'avenir de l'industrie qui est menacé.

Dans le domaine de l'agriculture, on a pris différents moyens pour rendre la production et la vente moins incertaines. Au dire de certaines gens, la pêche ressemble si peu à l'agriculture qu'il serait impossible d'y appliquer des programmes comme l'assurance-récolte et autres. Mais on n'a pas vraiment